

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

Projet pilote psychiatrie

Conventions dans deux hôpitaux psychiatriques pour le projet pilote de traitement intensif de patients présentant un double diagnostic

Conventions dans deux hôpitaux psychiatriques pour le projet pilote de traitement intensif de patients présentant un double diagnostic

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé une convention avec le Centre psychiatrique Sleidinge et une autre avec le Centre hospitalier psychiatrique de Liège pour la prolongation du projet pilote de traitement intensif de patients qui présentent un double diagnostic. Le projet pilote, qui a débuté le 1er octobre 2002, offre un accompagnement intensif adapté aux patients qui souffrent d'une psychose ou d'un problème lié aux substances psychoactives. L'objectif est de stabiliser ces patients, particulièrement fragilisés, après une période de traitement intensif limitée à six mois ou un an ou qu'ils soient référés à d'autres services. Le budget de ces conventions s'élève à 908.964 euros pour la période du 1er août 2007 au 30 juin 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe